

Conditions générales de l'Atelier Christophe Vanderhallen SRL

1. Paiement

Le paiement s'effectue uniquement par voie électronique (Bancontact, QR code ou virement). Aucun paiement en espèces n'est accepté.

2. Délais et devis

Un devis peut être fourni sur demande. Toute intervention n'est réalisée qu'après accord du client. Les montres anciennes, oxydées ou présentant des défauts structurels peuvent nécessiter des pièces supplémentaires non visibles avant démontage.

3. Dépôt et enlèvement

Les montres sont à déposer et à récupérer sur rendez-vous. Le paiement est dû au moment de l'enlèvement.

4. Garantie

Les réparations bénéficient d'une garantie limitée aux pièces remplacées et au travail effectué. La garantie ne couvre pas les chocs, l'humidité, l'usure normale ou une mauvaise utilisation.

4.1 Étanchéité – Limites et conditions

L'étanchéité sera toujours restaurée selon les normes horlogères lorsque cela est techniquement possible. Seules les montres pour lesquelles l'atelier est officiellement agréé, **et/ou celles pour lesquelles des fournitures d'origine (joints, couronnes, tubes, etc.) sont disponibles et remplacées**, peuvent prétendre bénéficier d'une **garantie d'étanchéité totale**, sauf mention contraire indiquée sur la facture.

Pour les autres marques pour lesquelles l'atelier n'est pas agréé, ou lorsque les fournitures d'origine ne sont pas disponibles, aucune responsabilité ne pourra être engagée en cas de défaut d'étanchéité ou de dommage lié à l'immersion, même après remplacement des joints ou test en machine. Dans ce cas, la mention « **ÉTANCHÉITÉ NON GARANTIE** » sera clairement stipulée sur la facture.

Certaines montres anciennes, usées, oxydées ou présentant des défauts structurels ne peuvent en aucun cas être garanties étanches, même après intervention.

Responsabilité

L'atelier n'est pas responsable des dommages préexistants ou non visibles avant ouverture de la montre. Certaines défectuosités internes ne sont détectables qu'après démontage complet. Les

pièces supplémentaires indispensables à la remise en état sont automatiquement ajoutées au devis et facturées en conséquence.

6. Retards de paiement

En cas de retard de paiement, des intérêts de 10 % par an sont appliqués, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10 % du montant dû, avec un minimum de 50 EUR.

7. Frais de port et transport

Les frais de port, d'expédition ou de transport sont toujours à charge du client, y compris pour les montres sous garantie. Le service de transport proposé par l'atelier est un service de confort et ne fait pas partie de la garantie.

8. Délais de réparation

Les délais de réparation sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent varier en fonction de la disponibilité des composants, des délais fournisseurs, de la complexité de l'intervention et de l'afflux de réparations à l'atelier. Aucun dédommagement ne peut être réclamé en cas de dépassement du délai estimé.

9. Abandon de matériel

Toute montre non récupérée dans un délai de **12 mois après notification** sera considérée comme abandonnée. L'atelier se réserve le droit de disposer de la montre afin de couvrir les frais engagés, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée ultérieurement.

10. Acceptation des conditions

En déposant une montre à l'atelier, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales.